



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 5 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 29 mars 2018

Etaient présents : André MOLINO, Maire,

Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Adjoint.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD ⁽¹⁾, Hervé VAQUIER-TOLINOS⁽²⁾, Sophia FELLAHI-TALBI⁽³⁾, Audrey CERMOLACCE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Sophie CELTON par André MOLINO, Gérard GUERRERO par Arthur MELIS, Carole HALGAND par Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE par Denis CANI, Hélène FERRANDI par Marie-Catherine BIANCO, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Jérémy MARTINEZ par Honoré LAMBERT, Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Martine CARMONA-FORNERONE par Patrick FORNERONE, Mike ARINCI par Jean-Claude CABRAS

Secrétaire de séance : Philippe NERCY

(1) arrivé à la 2^{ème} question ; (2) et (3) arrivés à la 3^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 5 avril 2018 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : « avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, je souhaite dire un petit mot sur ce qui s'est passé la semaine dernière :

Vendredi dernier, à Trèbes dans l'Aude, un homme âgé de 25 ans fiché S depuis 2014, tire sur deux occupants d'un véhicule. Le passager est mortellement touché, la conductrice grièvement blessée. Il se dirige vers le commissariat central de Carcassonne, puis vers la caserne du 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Pour une raison obscure, il fait demi-tour et fonce sur quatre CRS achevant leur footing. Il tire à six reprises par la vitre passager, blessant l'un d'eux au thorax. La voiture du terroriste fait irruption sur le parking d'un supermarché de Trèbes où il abat le boucher, Christian Medvès. Peu après, il tue un autre client. Paniqué, le public se réfugie dans les rayons et la chambre froide du supermarché. Vers 11 heures, les gendarmes prennent possession du PC sécurité du Super U, situé au premier étage. A l'intérieur, le terroriste retient une femme en otage, s'en servant comme bouclier humain, pistolet sur la tempe. C'est le moment où le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame engage la négociation. Il dépose son arme et propose de se constituer prisonnier à la place de la cliente. Le terroriste s'enferme alors avec son nouvel otage dans la salle des coffres, exige le départ des forces de l'ordre et la libération du terroriste du 13 Novembre, Salah Abdeslam. C'est à ce moment-là, que trois coups de feu sont entendus par les hommes du GIGN de Toulouse, grâce au téléphone du colonel Beltrame resté ouvert. L'unité d'élite abat le terroriste. Au sol, le militaire est grièvement touché d'une balle dans le pied, d'une autre dans le bras, et présente une large plaie au niveau de la trachée commise à l'arme blanche. Il décédera à 5 heures du matin. Dès l'annonce de ces terribles informations, j'ai tenu à ce que nos drapeaux soient en berne. Nos pensées vont vers toutes les familles de victimes innocentes et héroïques qui sont tombées vendredi dernier.

En ces moments douloureux, sachons-nous rassembler autour de nos valeurs républicaines. Des valeurs de justice et de paix. Je vous demande une minute de recueillement en mémoire de :

- **Jean Mazières** 60 ans viticulteur
- **Hervé Sosna**, 65 ans maçon à la retraite
- **Christian Medves**, marié, père de deux filles (Florie et Julie) qui venait à peine de fêter ses 50 ans et était déjà grand-père d'une petite-fille d'un an.
- **Colonel Arnaud Beltrame** officier de gendarmerie, héros national. »

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.04.2018 : FINANCES COMMUNALES – Vote du taux des trois taxes directes locales – Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « je ferai la même remarque que l'année dernière, vous n'augmentez pas les taxes mais pourquoi ne faites-vous pas comme les mairies Front National qui elles, arrivent à les baisser ? »

Monsieur le Maire : « je ne sais pas s'ils baissent les taxes, mais je sais qu'ils se rattrapent sur d'autres services. Moi je préfère maintenir les taux et conserver notamment les subventions aux associations. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 6 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°02.04.2018 : FINANCES COMMUNALES – Droits de place, marchés et taxis – Actualisation des tarifs – Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°03.04.2018 : CIMETIERES COMMUNAUX – Actualisation des tarifs des concessions pour l'année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur Mélis** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Madame Porsin-Raidin : « on était vraiment obligés d'augmenter le prix des concessions car cela fait cher face à la mort, notamment vu le contexte actuel rencontré par les citoyens. »

Monsieur le Maire : « par rapport aux tarifs que nous pratiquons, nous subissons la pression de beaucoup d'acheteurs hors commune car chez eux, les concessions sont beaucoup plus chères. Et malgré cela, nous n'avons augmenté que le prix des concessions perpétuelles. »

Monsieur Mélis : « l'augmentation correspond à +2,5 % pour les quinquennaires et les trentennaires, +1% pour les urnes funéraires et les columbariums et +3% pour toutes les concessions perpétuelles. Mais même avec ça, nous sommes dans la fourchette basse des tarifs. »

Monsieur le Maire : « on est dans les prix les plus bas. »

Monsieur Magro : « simplement, il y a une quinzaine d'années, nous nous sommes rendu compte que nous étions énormément moins chers que les communes environnantes (30 à 40 %). A l'époque, nous réfléchissions à l'extension du cimetière pour qu'elle soit opérationnelle en 2015. Or, entre temps, on a vu augmenter le nombre des incinérations et c'est pourquoi, même si l'extension est prête depuis plusieurs années maintenant, nous sommes toujours en situation de ne pas l'utiliser. Il faut savoir aussi que nos cimetières sont communaux et nous avons des frais d'entretien. C'est pour toutes ces raisons que nous avons donc décidé d'augmenter les tarifs en fonction de l'inflation et un peu plus pour les perpétuelles. Il faut préciser que jusqu'à cette année, nous augmentions les concessions perpétuelles de 5 % par an. Comme nous nous rapprochons des prix moyens, cette année nous ne les augmentons que de 3 %. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, il y a des incitations à faire disparaître les concessions perpétuelles car elles sont très difficiles à gérer, notamment après 3 ou 4 générations où plus personne ne connaît plus personne. Mais nous, nous les maintenons quand même. Pour finir, je précise que tout cela a été construit dans les années 2000. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.04.2018 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2018 – 1ère répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Nercy : « en 2017, nous avons budgété 625 093 €. En 2018, les subventions sont maintenues à un peu plus de 626 000 €. »

Monsieur Escoffier : « Monsieur le Maire, en tant que membre du bureau de l'ARAC, je vous précise que je ne participerai pas au vote. »

Monsieur Ben-Saïd : « pareil en ce qui me concerne. »

Madame Hammouche : « je pense qu'il en va de même pour Madame Porsin-Raidin ? »

Madame Porsin-Raidin : « oui, en effet. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Gérard ESCOFFIER, Hocine BEN-SAÏD, Corinne PORSIN-RAIDIN

Délibération n°05.04.2018 : FINANCES COMMUNALES – Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création D'AP et CP et modification des AP et CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Nercy : « une petite précision concernant les 4 autorisations de programme supprimées, à savoir la construction de la médiathèque, la réhabilitation des logements du parc privé de la Ville, la création d'une crèche 35 berceaux et l'extension des réfectoires du groupe scolaire François Césari. C'est certainement une question que j'anticipe mais il faut savoir que pour chacune de ces opérations, les travaux ont été réalisés sous l'enveloppe prévue. Cela nécessite d'être pointé et salué. »

Monsieur le Maire : « je remercie à cet effet les différents services qui ont suivi les travaux. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°06.04.2018 : FINANCES COMMUNALES - Procédure des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement (AE/CP) – Création d'AE et CP et Modification des AE et CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « pour vous éclairer sur le montant de la nouvelle Autorisation d'Engagement destinée à financer sur 3 ans les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration d'un Atlas de Biodiversité communal, je peux vous dire que nous avons une subvention de 40 000 € de l'Etat et une participation de la commune de 13 500 € dont 3 000 € viendront en appui à une politique de stérilisation de chats (20 par an en plus des initiatives privées ou associatives) car il ne peut pas y avoir de biodiversité en ville s'il n'y a pas une politique humaine ou devrais-je dire féline, pour enrayer la prolifération des chats. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.04.2018 : FINANCES COMMUNALES – Approbation du budget primitif – Exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « je souhaite alerter sur le creusement des inégalités tant au niveau de la population qu'au niveau des communes. Nous avons des finances saines et on s'en sort très bien,

y compris en préservant nos capacités d'investissement dans le futur. Mon alerte porte sur la baisse de la péréquation entre les territoires.

Si on prend les 30 dernières années, essentiellement sous Rocard et Jospin, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour les communes a été mise en place puis confortée, et au début des années Sarkozy, il a eu aussi des choses intéressantes notamment en faveur de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Mais la métropolisation a eu pour conséquence de permettre à ceux qui donnaient de l'argent, de ne plus en donner. C'est un paradoxe et une perte sèche pour Marseille Provence ex MPM. Cela contribue à une baisse des capacités d'investissement, d'où une section Investissement passée de 600 M€ à 400 M€. Illustrations locales : un report de 3 ans des travaux de voirie à Notre Dame Limite et des travaux à l'avenue Antoine Vabre encore plus en retard. Ce sont des éléments à avoir en tête, notamment pour les débats à venir. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°08.04.2018 : EDUCATION – Approbation de la dissolution de la Caisse des écoles.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa Hammouche** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Madame Hammouche : « je rassure tout le monde, ça fonctionne quand même. C'est juste administratif. Je précise que le comité consultatif c'est le conseil des écoles. »

Madame Porsin-Raidin : « ce n'était pas possible de le faire avant ? »

Madame Hammouche : « non, il fallait attendre trois ans. C'est donc purement administratif. »

Monsieur Magro : « cela a juste supprimé une petite "usine à gaz". »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.04.2018 : JEUNESSE – Reconduction de l'adhésion de la Ville de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « je peux vous dire que je suis très satisfait du travail fait par les agents de la Mission car ce n'est pas toujours facile, notamment par rapport aux difficultés rencontrées au niveau de l'emploi. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.04.2018 : POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2020. Validation de la programmation d'actions associatives 2018 pour le territoire septémois.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Elisabeth PERRENOT-MARQUE**.

Madame Perrenot-Marque : « comme chaque année, il s'agit de la programmation du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Je ne vais pas vous lire un résumé ou même la délibération, puisque les piliers n'ont pas changé. Par contre, je vais vous lire une déclaration sur la situation actuelle des quartiers en Politique de la Ville (ci-joint texte de l'intervention) :

« M le Maire permettez-moi une intervention.

Comme je l'ai déjà souligné ici-même, suite aux États généraux de la Politique de la Ville, en octobre 2017, a eu lieu « l'appel de Grigny », lancé par plus de 150 élus soutenus par les associations. Cet appel a été suivi en mars par la démission du maire de Sevrans, en avril par l'expression de la colère des élus toutes tendances confondues, y compris ceux qui ont appelé à voter Macron comme le maire de Trélazé, écoeuré par le rapport Laqhila et l'attitude du ministre Jacques Mézard. Un ressenti de mépris et d'incompréhension.

Un quartier en Politique de la Ville ou prioritaire, c'est quoi ?

Le critère de définition est le revenu par habitant très bas <60% au revenu médian.

S'y ajoutent

- *Des élèves sortants du système éducatif sans diplômes,*
- *près de 40% des enfants au-dessous du seuil de pauvreté,*
- *du mal logement,*
- *des problèmes de santé,*
- *un taux de chômage élevé surtout chez les jeunes.*

Mais c'est aussi de l'énergie, de l'innovation, de la création, de la solidarité pour faire face à cette mal vie.

2017, « un été meurtrier » qui a aggravé la situation sociale de ces quartiers, baisse des dotations de l'Etat aux communes, fin des contrats aidés, réduction des aides à la politique de la ville, (donc aux actions sociales, éducatives et de proximité) et une première dans notre histoire la baisse des APL.

Pour sortir de cette situation « d'urgentiste », après « l'appel de Grigny » les élus se mobilisent dans « un Tour de France des solutions », Roubaix, Mulhouse, Sevrans... pour répondre « aux besoins d'égalité, de liberté et de fraternité ».

C'est dans ce contexte qu'a été demandé le Rapport Borloo. Dont les attendus sont un projet global incluant éducation, emploi, habitat, santé, services publics et accès aux droits.

Ce que nous faisons bien modestement à travers cette programmation, en soulignant que le retrait de financement du Conseil Régional entraîne un manque à gagner tout comme dans la Convention cadre des centres sociaux, que j'ai déjà évoqué, (moins 9000€ pour le centre de la Gavotte-Peyret).

Merci »

Je vous signale quand même que s'il n'y a pas eu de baisse dans la programmation, le Conseil Régional s'est complètement retiré de la Politique de la Ville, ce qui fait que nous avons 35 000 € en moins.

Ce soir, je m'associe à tous les élus qui sont en colère agissante car on a besoin de réagir par rapport aux quartiers.

Madame Porsin-Raidin : « dans la programmation des actions, vous avez indiqué « le retour du droit dans les quartiers prioritaires [...] – 6 projets ». Que sont ces projets et comment comptez-vous les mettre en œuvre ? »

Madame Perrenot-Marque : « ce n'est pas le retour du droit commun car il s'agit de 6 projets qui travaillent sur des chantiers d'utilité sociale. C'est le « droit » au sens de « valeur ». Il existe aussi des droits dans le cas de la récidive ou de la rupture scolaire. »

Monsieur le Maire : « c'est noté dans le tableau. »

Madame Porsin-Raidin : « cela peut être mal interprété. »

Madame Perrenot-Marque : « je propose de rajouter un qualificatif. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.04.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL - Bilan de la politique foncière de la ville – Exercice budgétaire 2017.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « je précise qu'en ce qui concerne les références cadastrales du terrain MAR / HERRERA, le terrain avait été acquis auprès de Monsieur Chieze. Or, il existait un jugement obligeant Monsieur Chieze à rétrocéder une partie du terrain. Nous avons donc appliqué ce jugement. Pour la cuisine centrale, le terrain a été acheté au Pré de l'Aube car je vous le rappelle, « gérer c'est prévoir » et nous avons une commune qui s'agrandit de plus en plus. Comme nous n'avons pas de délégation de service public, la future cantine permettra d'améliorer les conditions de travail des agents, de respecter les nouvelles normes en matière d'hygiène et surtout, de sortir 1 600 repas / jour au lieu des 1 200 repas actuels. »

Monsieur Nercy : « je précise que le bâtiment sera un « bâtiment durable méditerranéen » et qu'il s'inscrit dans la protection de l'environnement. »

Madame Hammouche : « il y avait en projet, de réhabiliter la cuisine actuelle mais quand nous avons vu les coûts annoncés par le programmeur, on s'est rendu compte que ça coûterait plus cher de réhabiliter que de construire. Du coup, le projet a été déplacé. »

Monsieur le Maire : « nous avons acheté car c'est un meilleur projet. »

Madame Hammouche : « cela fait suite à la décision que nous avons prise précédemment lors du conseil municipal du 9 février 2017, de préempter des parcelles destinées à satisfaire les besoins de la commune en équipements publics et plus précisément pour la cuisine centrale. »

Monsieur Magro : « cela permettra de passer de 1 200 à 1 600 repas par jour nécessaires en 2025 et, pour information, la durée de vie d'une cantine centrale est d'environ 40-45 ans. En plus, il s'agira d'un bâtiment BDM (bâtiment durable méditerranéen), ce qui s'inscrit dans la démarche éco-quartier engagée sur l'ensemble de la commune. C'est aussi un projet transversal à cause de sa dimension environnementale. »

Madame Hammouche : « tout le personnel est consulté et le projet est validé par les partenaires et les participants. »

Monsieur le Maire : « l'objectif est de faire participer toutes les personnes qui vont vivre dans le bâtiment. Je précise quand même qu'une enveloppe est préalablement définie mais il existe des échanges avec tout le personnel concerné. »

Monsieur Mélis : « on fait même choisir le carrelage aux femmes de service qui auront à le nettoyer ! »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.04.2018 : DROIT DES SOLS - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de l'extension du groupe scolaire Tranchier Giudicelli.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est dans le droit fil de ce que j'indiquais tout à l'heure. Il faut prévoir des structures pour accueillir de nouveaux élèves. C'est ce qui nous a permis d'avoir un collège sur la commune. Il faut toujours se projeter sur le développement de la commune. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.04.2018 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE : Sollicitation de la Métropole Aix Marseille Provence pour étendre le Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR) aux zones UC et UD du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole Halgand** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « une illustration. Cela permettra par exemple de préempter sur un logement en vente aux Collines si nécessaire. Si nécessaire seulement. Il faut être attentif au nombre de propriétaires occupants quand il a tendance à baisser dans les copropriétés. Il est parfois utile d'avoir un pied dedans pour éviter les dérives comme par exemple au Parc Kalliste. Par ailleurs globalement, quand on vend le parc social aux locataires, on crée le plus souvent les copropriétés dégradées de demain car ce sont souvent des marchands de sommeil qui achètent et c'est ce que nous voulons éviter. Nous sommes loin d'en être là à Septèmes, où les choses restent équilibrées, mais il faut être vigilant. »

Monsieur Fornerone : « ça ne concerne pas que les logements. »

Monsieur Magro : « là c'est sur les zones urbaines denses qui n'étaient pas concernées jusqu'ici, y compris les collectifs avec une certaine hauteur. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°14.04.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Application aux adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Nercy : « ce qui a déclenché l'élargissement du « bénéfice » de cette mesure, c'est la publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel signé 2 ans plus tôt. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.04.2018 : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau type des emplois communaux - Année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur Nercy : « vous avez l'habitude maintenant de ce genre de délibération. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.04.2018 : ENVIRONNEMENT - Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – Signature de la convention.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'un résumé de la délibération.

Monsieur Nercy : « je tiens à préciser que l'opération de détection des fuites de chaleur des habitations a rencontré un vif succès. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 45.